DELIBERATION CA067-2026

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.123-1 à L.123-9, L.712-6-1 et L.719-7 ;
Vu le décret 71-871 du 25 octobre 1971 portant création de l'Université d'Angers ;
Vu les statuts et le règlement intérieur de l'Université d'Angers, tels qu'en vigueur ;
Vu la délibération CA 003-2024 du Conseil d'Administration en date du 22 février 2024 relative à l'élection de la Présidente de l'Université d'Angers ;
Vu l'arrêté n°2025-024 du 20 février 2025 portant délégation de signature en faveur de M. Olivier LAIGNEAU ;
Vu les convocations envoyées aux membres du Conseil d'administration le 30 juin 2026 ;

Objet de la délibération : Régime indemnitaire BIATSS – Révision IFSE Titulaire

Le Conseil d'Administration, réuni en formation plénière le jeudi 9 juillet 2026 le quorum étant atteint, arrête :

La révision de l'IFSE Titulaire pour les personnels BIATSS est approuvée.
Cette décision est approuvée avec 28 voix POUR et 1 ABSTENTIONS.

Fait à Angers, en format électronique,

Pour la Présidente et par délégation,
Le directeur général des services
Olivier LAIGNEAU
Signé le 16 juillet 2026

La présente décision est exécutoire immédiatement ou après transmission au Rectorat si elle revêt un caractère réglementaire. Dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa transmission au Rectorat suivant qu'il s'agisse ou non d'une décision à caractère réglementaire, elle pourra faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Présidente de l'Université d'Angers ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes.
La Présidente de l'Université d'Angers peut être saisie par voie postale, à l'adresse suivante : Présidence de l'Université d'Angers 40, rue de Rennes - BP 73532 49035 - ANGERS cedex 01
La juridiction administrative peut être saisie par voie postale (Tribunal administratif de Nantes, 6 allée de l'Île Gloriette, CS 24111 44041 Nantes Cedex) mais également par l'application « Télérecours Citoyens » accessible à partir du site Internet www.telerecours.fr
Conformément aux articles R421-1 et suivants du code de justice administrative, en cas de refus opposé à un éventuel recours gracieux déposé auprès de la Présidente de l'Université ou de rejet implicite consécutif au silence gardé durant deux mois par la Présidente ainsi saisie, la présente décision pourra faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un nouveau délai de deux mois selon les modalités précitées. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive.

Affiché et mis en ligne le : 16 juillet 2026

REGIME INDEMNITAIRE BIATSS TITULAIRES

Tableau 1 a - IFSE part principale A

à compter du 1er janvier 2026 - agents présents au 01/09/2026

CORPS	Groupe IFSE	Code Fonction	Fonction	Montant mensuel brut plancher	Montant annuel brut plancher
INGENIEURS DE RECHERCHE					
IGR	1	IGR1.1	Directeur.trice de service central, de services de composante, de service commun	1 083,00 €	12 996,00 €
		IGR1.2	Responsable administratif.tive de service commun	990,00 €	11 880,00 €
		IGR1.3	Directeur de plateforme scientifique reconnue au niveau national ou responsable de plusieurs plateaux techniques	990,00 €	11 880,00 €
	2	IGR2.1	Adjoint.e à un directeur.trice de service central, de services de composante, de service commun classé.e en groupe 1	833,00 €	9 996,00 €
		IGR2.2	Directeur.trice de plateforme scientifique ou responsable d'un plateau technique,	783,00 €	9 396,00 €
		IGR2.3	Chef de service à fortes responsabilités	783,00 €	9 396,00 €
	3	IGR3.1	Chef de service, chargé.e de fonctions spécifiques, responsable scientifique ou expert technique, fonctions usuelles présentes dans REFERENS III	766,67 €	9 200,00 €
CONSERVATEURS DES BIBLIOTHEQUES					
CONSERVATEUR GENERAL	1	CONSG1	Directeur.trice du SCDA	1 083,00 €	12 996,00 €
CONSERVATEUR	1	CONS1.1	Directeur.trice du SCDA	1 083,00 €	12 996,00 €
	2	CONS1.2	Directeur.trice adjointe du SCDA	833,00 €	9 996,00 €
	3	CONS1.3	Responsable de service	766,67 €	9 200,00 €
	4	CONS1.4	Conservateur (stagiaire ENSSIB)		
ATTACHES DES ADMINISTRATIONS DE L'ETAT					
AAE	1	AAE1.1	Directeur.trice de service central, de services de composante, de service commun	1 083,00 €	12 996,00 €
		AAE1.2	Responsable administratif.tive de service commun	990,00 €	11 880,00 €
	2	AAE2.1	Adjoint.e à un directeur.trice de service central, de services de composante, de service commun classé.e en groupe 1	833,00 €	9 996,00 €
		AAE2.2	Chef de service ou de pôle à fortes responsabilités	783,00 €	9 396,00 €
	3	AAE3.1	Chef de service ou de pôle	750,00 €	9 000,00 €
		AAE3.2	Adjoint à un chef de service ou de pôle à fortes responsabilités ou chargé.e d'études à fortes expertises et/ou responsabilités	732,00 €	8 784,00 €
	4	AAE4.1	Fonctions usuelles présentes dans le référentiel REME (chargé.e d'études, gestion administrative, financière, RH, pilotage, etc...)	591,67 €	7 100,00 €
INGENIEURS D'ETUDES					
IGE	1	IGE1.1	Directeur.trice de service central, de services de composante, de service commun	1 083,00 €	12 996,00 €
		IGE1.2	Responsable administratif.tive de service commun	990,00 €	11 880,00 €
	2	IGE2.1	Adjoint.e à un directeur.trice de service central, de services de composante, de service commun classé en groupe 1	833,00 €	9 996,00 €
		IGE2.2	Directeur.trice de plateforme scientifique ou responsable d'un plateau technique.	833,00 €	9 996,00 €
		IGE2.3	Chef de service ou de pôle à fortes responsabilités	783,00 €	9 396,00 €
		IGE2.4	Chargé d'études d'un domaine administratif, scientifique ou technique – fonctions complexes	783,00 €	9 396,00 €
	3	IGE3.1	Chef de service ou de pôle	750,00 €	9 000,00 €
		IGE3.2	Adjoint à un chef de service ou de pôle à fortes responsabilités ou chargé.e d'études à fortes expertises et/ou responsabilités	732,00 €	8 784,00 €
		IGE3.3	Fonctions usuelles présentes dans REFERENS III	591,67 €	7 100,00 €
BIBLIOTHECAIRES					
BIBLIOTHECAIRE	1	BIB1	Chef de service ou de pôle	750,00 €	9 000,00 €
	2	BIB2	Fonctions usuelles présentes dans le référentiel BIBLIOFIL	591,67 €	7 100,00 €
INFIRMIERES DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR					
INFENES	1	INF1	Chef de service	750,00 €	9 000,00 €
	2	INF2	Infirmier.e	591,67 €	7 100,00 €

REGIME INDEMNITAIRE BIATSS TITULAIRES

Tableau 1 a - IFSE part principale A

à compter du 1er janvier 2026 - agents présents au 01/09/2026

CORPS	Groupe IFSE	Code Fonction	Fonction	Montant mensuel brut plancher	Montant annuel brut plancher
ASSISTANT DE SERVICE SOCIAL DES ADMINISTRATIONS DE L'ETAT					
ASSAE	1	ASS1	Chef de service	750,00 €	9 000,00 €
	2	ASS2	Assistant.e de service social	591,67 €	7 100,00 €
ASSISTANTS INGENIEURS					
ASI	1	ASI1.1	Responsable administratif.tive de service commun	973,00 €	11 676,00 €
		ASI1.2	Adjoint.e à un directeur.trice de service central, de services de composante, de service commun classé en groupe 1	816,00 €	9 792,00 €
		ASI1.3	Chef de service ou de pôle à fortes responsabilités	766,00 €	9 192,00 €
		ASI1.4	Assistant de développement, de pilotage ou d'études – fonctions exposées ou complexes	733,00 €	8 796,00 €
		ASI1.5	Chargé.e de conception / réalisation / mise en œuvre de protocoles scientifiques ou de fonctions techniques à risque	733,00 €	8 796,00 €
	2	ASI2.1	Responsable de service ou adjoint au responsable d'unité non classé en groupe 1	592,25 €	7 107,00 €
		ASI2.2	Fonctions usuelles présentes dans REFERENS III	500,00 €	6 000,00 €

Dans le respect des directives ministérielles liées à la mobilité (cf.circulaire 2015) et des plafonds autorisés pour les différents corps par les arrêtés ministériels.
Emplois fonctionnels : se référer aux arrêtés spécifiques en vigueur.

REGIME INDEMNITAIRE BIATSS TITULAIRES

Tableau 1b - IFSE Part principale

à compter du 1er janvier 2026 - agents présents au 01/09/2026

CORPS	Groupe IFSE	Code fonction	Fonctions	Montant mensuel brut plancher	Montant annuel brut plancher
TECHNICIEN RF – SECRETAIRE D'ADMINISTRATION DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR					
SAENES TECH	1	TECH1.1	Responsable de service	441,67 €	5 300,00 €
		TECH1.2	Référent.e ou gestionnaire RH (DRH, UFR Santé)		
		TECH1.3	Référent.e technique (DPIL, composantes)		
		TECH1.4	Assistant.e de direction		
		TECH1.5	Technicien.ne spécialisé dans un domaine scientifique		
	2	TECH2.1	Responsable service non classé en groupe 1 ou adjoint.e à un chef de service ou responsable de catégorie A		
		TECH2.2	Responsable d'antenne financière		
		TECH2.3	Référent fonctionnel application métier services centraux (SIHAM, APOGEE, CHRONOTIME, SIFAC, IPOLINE, SIGB, PCE, etc…)		
		TECH2.4	Technicien dans un domaine administratif, scientifique ou technique à sujétions particulières		
	3	TECH3.1	Référent.e d'application métier en composantes et services (APOGEE, CHRONOTIME, SIFAC, IPOLINE, SIGB, PCE, etc…)		
		TECH3.2	Technicien dans un domaine scientifique		
		TECH3.3	Fonctions usuelles de REFERENS III (électronicien.ne, technicien.ne d'exploitation, gestionnaire de scolarité, acheteur pour les équipements recherche, gestionnaire financier et comptable, secrétaire, aide à l'enseignement scientifique, technicien.ne des métiers de l'image et du son, etc…).		
BIBLIOTHECAIRE ASSISTANT SPECIALISE					
BIBAS	1	BIBAS1.1	Fonctions à technicité élevée (responsable d'un service ou d'une mission transversale d'expertise et de coordination pour l'ensemble de l'établissement, responsable d'une unité documentaire délocalisée, etc…)	441,67 €	5 300,00 €
	2	BIBAS1.2	Fonctions usuelles présentes dans le référentiel BIBLIOFIL (chargé.e de tâches spécialisées dans le traitement, la conservation et la gestion documentaire, chargé.e d'accueil et d'information du public, etc…)		

Dans le respect des directives ministérielles liées à la mobilité (cf.circulaire 2015) et des plafonds autorisés pour les différents corps par les arrêtés ministériels

REGIME INDEMNITAIRE BIATSS TITULAIRES

Tableau 1c - IFSE Part principale

à/c du 1er janvier 2026 - agents présents au 01/09/2026

CORPS	Groupe IFSE	Code fonction	Fonctions	Montant mensuel brut plancher	Montant annuel brut plancher
ADJOINTS TECHNIQUES RF – ADJOINTS ADMINISTRATIFS DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR					
ADJENES ATRF	1	ATRF1.1	Responsable de scolarité, d'antenne financière	312,50 €	3 750,00 €
		ATRF1.2	Chef.fe d'équipe technique		
		ATRF1.3	Responsable fonctionnel application métier services centraux (SIHAM, APOGEE, CHRONOTIME, SIFAC, IPOLINE, SIGB, PCE, etc…)		
		ATRF1.4	Préparateur ou opérateur dans un domaine administratif, scientifique ou technique avec des sujétions particulières.		
		ATRF1.5	Aide à l'enseignement scientifique		
	2	ATRF2.1	Référent.e fonctionnel.le application métier en composante (SIHAM, APOGEE, CHRONOTIME, SIFAC, IPOLINE, SIGB, PCE, etc…)		
		ATRF2.2	Fonctions usuelles présentes dans le référentiel REFERENS III (gestionnaire, adjoint technique ou administratif, etc…)		
MAGASINIERS DES BIBLIOTHEQUES					
MAG	1	MAG1.1	Chef de pôle ou d'unité	312,50 €	3 750,00 €
			Chargé.e d'une mission transversale ou de coordination		
			Fonctions à technicité élevée		
	2	MAG2.1	Fonctions usuelles présentes dans le référentiel BIBLIOFIL (chargé.e de gestion, chargé.e de fonds documentaires, chargé.e de tâches techniques et d'accueil du public, chargé.e de traitement documentaire		

Dans le respect des directives ministérielles liées à la mobilité (cf.circulaire 2015) et des plafonds autorisés pour les différents corps par les arrêtés ministériels